

RESOLUTION OENO 73/2000

USAGE VERSUS ABUS DE VIN. POLITIQUE PUBLIQUE

L'ASSEMBLEE GENERALE,

SUR PROPOSITION de la Sous-Commission « Nutrition et Santé » après avis du groupe d'experts « Aspects sociaux de la consommation de vin »,

APRES avoir validé un Programme Educatif sur le Vin et la Société concernant l'éducation à la bonne manière de consommer du vin et sur la prévention de l'abus d'alcool :

CONSIDERANT les rapports régulièrement publiés dans les plus grandes revues scientifiques qui suggèrent que la consommation de vin a des effets bénéfiques sur la santé humaine, qui ont par ailleurs fait l'objet de résolutions développées par le groupe d'experts « Vin et Santé » et d'une attention considérable de la part des médias,

CONSIDERANT que contrairement à la consommation abusive ou à la recherche de l'état d'ivresse, les bénéfices pour la santé humaines peuvent être obtenus avec une consommation régulière et modérée de vin, de préférence au cours du repas,

CONSIDERANT que le vin s'intègre sainement aux occasions sociales, familiales, festives et autres circonstances lorsque sa consommation s'effectue de façon modérée et raisonnable,

RECOMMANDE aux Etats Membres qui choisissent de souligner au public les effets bénéfiques potentiels pour la santé humaine d'une consommation modérée et régulière de vin, d'accompagner et d'équilibrer toutes les recommandations par un avertissement soulignant les effets néfastes et les dangers de la consommation excessive d'alcool pour les individus et pour la communauté